



Le Président Ndayishimiye recommande la pérennisation de l'Unité Nationale



Le lundi 05 février 2024, le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye a rehaussé de sa présence les cérémonies de la célébration du 33^{ème} anniversaire de l'adoption de la Charte de l'Unité Nationale en province de Gitega où il a interpellé la population Burundaise à garder jalousement et à pérenniser l'héritage de l'Unité Nationale. Ces cérémonies qui ont débuté par le recueillement et le dépôt de gerbes de fleurs au monument de l'Unité Nationale se sont poursuivies au Stade Ingoma où la population ressortissante des 4 provinces constituant la nouvelle province de Gitega s'était rassemblée, les Représentants

du corps diplomatique accrédité au Burundi ainsi que plusieurs dignitaires du pays. Abondant dans le sens du thème choisi pour cette année « Dans notre solidarité, bâtissons notre pays », le Président de la République du Burundi dans son discours a invité les Burundais en toute solidarité à marcher suivant leurs ancêtres pour bâtir leur pays en rappelant que l'Unité Nationale est un héritage qui doit être gardé jalousement et pérennisé. Il est revenu sur la guerre fratricide qui a endeuillé les Burundais pendant plusieurs années et déplore que ce conflit trouve l'origine dans le leadership divisionniste qui a caractérisé certains

Dans cette Edition:

page

Le Président Ndayishimiye recommande la pérennisation de l'Unité Nationale

1

L'évaluation de la situation socio-sécuritaire au coeur de la rencontre du Chef de l'Etat Burundais avec les responsables de la quadrilogie

2

Le Président Ndayishimiye réunit les Gouverneurs à Kirundo pour arrêter des stratégies d'améliorer la vie de la population

2

Le Chef de l'Etat encourage l'élaboration d'un projet de développement commun pour les anciennes provinces du pays

3

Construisons le Burundi en solidarité

3

Le Président du Sénat rehausse de sa présence les cérémonies de commémoration du 33^{ème} anniversaire de la Charte de l'Unité Nationale dans la future province de Butanyerera

4

L'Ambassade du Burundi aux Etats Unis organise un évènement d'échange avec les hommes d'affaires

5

Communiqué de Presse no2/2024 de la réunion du Conseil des Ministres de Mercredi 07 février 2024

anciens dirigeants Burundais et les colons. « Que cette fête de l'Unité nous incite à soutenir le pouvoir qui met en avant la primauté du droit car comme l'a dit le Héro de l'Indépendance, le Prince Louis Rwagasore, sans Bonne gouvernance, il n'y a ni paix, ni dignité », a martelé le Numéro Un Burundais saisissant cette opportunité pour interpeller les leaders à promouvoir les valeurs d'unité, la justice, la démocratie et la bonne gouvernance. S'adressant à la population, le Président Evariste Ndayishimiye a souligné que la charte de l'Unité

Nationale est un pacte inviolable qui engage tout Burundais sans exception aucune. Il a ainsi appelé à bannir toute idéologie divisionniste pour plutôt renforcer la solidarité, la cohésion sociale et la réconciliation: « La Charte de l'Unité Nationale est un pacte irrévocable et inviolable, il peut y avoir des conséquences pour qui-conque va à son encontre. Qu'aucun Burundais ne commette plus un acte discriminatoire envers son compatriote », a -il conseillé. **(Présidence)**

L'évaluation de la situation socio-sécuritaire au coeur de la rencontre du Chef de l'Etat Burundais avec les responsables de la quadrilogie



Le vendredi 9 février, 2024, le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye a rencontré à huis clos à Kirundo les responsables de la quadrilogie (administration, justice, défense et sécurité) pour analyser et évaluer ensemble la situation socio-sécuritaire qui prévaut dans le pays. Des rapports qui ont été soumis à la Plus Haute Autorité montrent que la situation socio-sécuritaire dans tout le pays est généralement bonne bien qu'il existe des cas isolés de perturbations de l'ordre public liés notamment au vol et à la destruction des champs, a révélé Mme Rosine Gatoni, Porte-parole du Président de la République dans une interview accordée à la presse. " Son Excellence le Chef de

l'Etat leur a demandé de renforcer la synergie et de mettre tout en œuvre pour que les citoyens puissent vivre dans toute quiétude; instaurer la discipline et rétablir l'ordre là où le désordre s'est installé", a-t-elle poursuivi. Un bilan positif se dresse également dans le secteur de la justice où des cas d'injustice ont sensiblement diminué depuis la prise en main des questions judiciaires par la Plus Haute Autorité, a laissé entendre le Porte-parole. Dans le domaine économique un pas important a été également franchi en témoigne les recettes fiscales qui se sont accrues grâce au combat acharné contre la fraude, l'évasion fiscale et autres infractions connexes. Le Numéro Un Burundais a ainsi félicité ces différents responsables et les a encouragés à promouvoir davantage la bonne gouvernance et prioriser les intérêts de la population et du pays avant les leurs. Le Président de la République leur a recommandé d'être vigilants pour ne pas être distraits par des réseaux sociaux et autres formes de distraction mais plutôt d'encadrer et mobiliser la population autour des travaux de développement afin de permettre au Burundi d'atteindre sa vision du pays Emergent en 2040 et Développé en 2060. **(Présidence)**

Le Président Ndayishimiye réunit les Gouverneurs à Kirundo pour arrêter des stratégies d'améliorer la vie de la population

Le jeudi 8 février 2024, le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye a réuni, dans une retraite tenue au Gîte Présidentiel de Kirundo, les Gouverneurs des provinces pour analyser les voies et moyens de promouvoir le développement de la population dans l'objectif d'atteindre la Vision du Burundi Emergent en 2040 et Développé en 2060. Dans son discours d'ouverture, le Président de la République déplore que la colonisation ait implanté une culture de dépendance de l'extérieur qui empêche les citoyens à travailler régulièrement afin d'embrasser le secteur tertiaire qui génère une grande part du le pro-



duit intérieur brut (PIB) et stimule la croissance économique du pays. «Nous sommes en train de travailler pour l'éveil de la conscience et le changement de mentalités. Mais cela est possible

lorsque qu'il y a un bon berger », a dit le Numéro Un Burundais insistant sur le rôle primordial des gouverneurs de provinces en tant que parents et bergers dans l'orientation et l'encadrement de la population. «C'est le moment de se ressaisir pour ensuite identifier et voir comment surmonter les obstacles qui freinent notre développement » a souligné le Président Ndayishimiye qui reste optimiste que l'atteinte de la Vision du Burundi Emergent en

2040 et Développé en 2060 est fort possible si tous les Burundais travaillent en synergie pour accroître la production. Il a ainsi invité ces administratifs à présenter au cours de cette session la situation réelle des localités dont ils sont responsables pour un échange d'expériences afin de trouver des solutions possibles pouvant améliorer la vie des citoyens, contribuant ainsi au développement du pays. **(Présidence)**

Le Chef de l'Etat encourage l'élaboration d'un projet de développement commun pour les anciennes provinces du pays



Le lundi 5 février 2024, le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye a rencontré les natifs des 4 provinces (Mwaro, Gitega, Karusi et Muramvya) constituant la nouvelle province élargie de Gitega pour échanger et se fixer un nouvel an dans l'objectif de contribuer à l'atteinte de la Vision du Burundi Emergent en 2040 et Développé en 2060. Cette rencontre qui s'est tenue dans le cadre d'un échange de

vœux avec les habitants de sa province natale fût non seulement une occasion de lui informer sur les projets en cours respectivement dans chacune de ces anciennes provinces mais aussi de lui présenter leurs doléances pour l'implémentation réussie de ces projets. «Vous devez penser à initier un projet commun qui regroupe toutes les 4 anciennes provinces. Maintenant que la province s'est agrandie avec la nouvelle configuration, vous avez beaucoup de potentiel de développement», leur a fait remarquer le Chef de l'Etat en référence au Projet de Chemin de fer en cours qui passera par Gitega et le projet de construction d'un Aéroport dans cette même province baptisée la capitale politique du pays. Le Numéro Un Burundais s'est réjoui que les ressortissants de la Province de Gitega vivant à l'étranger soient investis dans le développement de leurs localités à travers des projets générateurs et originaux mais dont la mise en application nécessite le soutien de l'autorité comme ils l'ont indiqué. «Si vous voulez arriver au progrès, il ne faut pas vous fier seulement aux diplômés mais privilégier plutôt la performance », a -t-il signalé après leur avoir donné des orientations notamment liées à la promotion des coopératives pour accroître la production. **(Présidence)**

Construisons le Burundi en solidarité

Le lundi 05 février 2024, le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi a renoué de sa présence les cérémonies marquant le 33^{ème} anniversaire de la Charte de l'Unité Nationale qui se sont déroulées en Mairie de Bujumbura sous le thème " Twubake Uburundi tugize urunani" ou « construisons le Burundi en solidarité». Le Président de l'Assemblée Nationale Le Très Honorable Gélase Daniel Ndabirabe a prononcé le discours de circonstance en lieu et place

de Son E Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi. Il est important de souligner qu'il est impossible de modifier cette Charte de l'Unité Nationale et même de remettre en cause un seul article de celle-ci. C'est ce qu'a affirmé le Président de l'Assemblée Nationale lors du discours de circonstance. Ces cérémonies ont vu également la participation du Maire de la ville de Bujumbura, les Gouverneurs des provinces de cibitoke, bujumbura et bubanza suivant la nouvelle restructuration administrative de la province de bujumbura.



Pour arriver à une destinée rassurante d'un pays Emergent en 2040 et Développé en 2060, l'unité des Burun-



dais est une fondation sur laquelle on doit ériger les murs de cette vision. **(Assemblée Nationale)**

Le Président du Sénat rehausse de sa présence les cérémonies de commémoration du 33^{ème} anniversaire de la Charte de l'Unité Nationale dans la future province de Butanyerera



Le lundi le 5 février 2024, le Président du Sénat, Très Honorable Emmanuel Sinzohagera, accompagné de son épouse, a rehaussé de sa présence les cérémonies de commémoration du 33^{ème} anniversaire de la Charte de l'Unité Nationale dans la future Province de Butanyerera, au stade Muremera du Chef-lieu de la Province Ngozi. Les cérémonies ont débuté par une Messe à la Paroisse Catholique Cœur Immaculé de Marie. Après la Messe, des gerbes de fleurs ont été déposées au monument de l'Unité Nationale par les différentes autorités. S'adressant à la population, le Président du Sénat a présenté intégrale-



ment le message de circonstance du Président de la République du Burundi et a prodigué des conseils visant à préserver l'unité des Burundais. Très Honorable Sinzohagera les a également interpellés à travailler dans la cohésion pour mieux développer leur province. Avoient aussi répondu à ces cérémonies certains parlementaires, le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement Communautaire ainsi que le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, les administratifs des provinces de Ngozi, Kayanza et Kirundo. **(Sénat)**

Le Sénat adopte un projet de loi portant réorganisation du secteur de l'électricité

Le Burundi va atteindre un taux de 70% de couverture en électricité en 2040 et un taux de 100% à l'horizon 2060. Cette déclaration a été faite le mercredi 7 février 2024 par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines, Monsieur Ibrahim Uwizeye, quand il présentait, en séance plénière au

Sénat, un projet de loi portant modification de la loi N° 1/13 du 23 avril 2015 portant réorganisation du secteur de l'électricité au Burundi. Selon le Ministre, ce projet de loi vise à promouvoir la libéralisation du secteur de l'électricité en permettant au secteur privé d'investir dans le réseau de distribution et de commercialisation de l'électricité. Monsieur Ibrahim Uwizeye ajouta que ce projet de



loi vise également l'intégration de la promotion des énergies renouvelables.

A la question des Sénateurs de savoir pourquoi le projet de loi se focalise seulement sur la distribution alors que même la production n'est pas suffisante, le Ministre en charge de l'énergie a fait savoir que la production actuelle, même si elle n'est pas suffisante, elle n'est pas non plus distribuée totalement à cause du réseau vétuste et insuffisant.

Le Ministre a précisé que les travaux en cours sur les différents barrages en construction permettront de fournir de l'électricité nécessaire à tous les mé-

nages et aux unités de transformation qui en exprimeront le besoin. Devant les Sénateurs réunis en plénière, le Ministre en charge de l'énergie rassure qu'il n'y aura plus de lenteur dans la distribution des compteurs du fait que chaque projet de distribution exécuté par une personne morale publique ou privée se verra obligé d'intégrer un nombre suffisant de compteurs répondant aux besoins des bénéficiaires. Après les échanges et débats, le projet de loi portant réorganisation du secteur de l'électricité au Burundi a été adopté à l'unanimité par les Sénateurs. (RTNB)

L'Ambassade du Burundi aux Etats Unis organise un évènement d'échange avec les hommes d'affaires



Le samedi, 03 février 2024, l'Ambassadeur du Burundi aux Etats-Unis, Son Excellence Monsieur BAREGE Jean Bosco en collaboration avec les hommes d'affaires burundais ont organisé un évènement sous le thème "Le Burundi, l'Oasis de l'Afrique de l'Est", à Washington DC. Cet évènement avait été préparé dans le cadre d'impliquer les partenaires du Burundi résidant à l'étranger (à Washington DC) à collaborer et à explorer les opportunités de croissance et de prospérité mu-

tuelles. Il est rappelé que cet évènement a eu lieu en marge du 72^{ème} petit-déjeuner de prière nationale (National Prayer Breakfast), une occasion pour les membres du Gouvernement de prier pour leur pays, le Président des États-Unis (quel que soit son parti ou sa conviction religieuse) et d'autres personnalités nationales et internationales, dans l'esprit d'amour et de réconciliation. Comme d'habitude, dans cet évènement se mêlent la prière, la politique et les affaires. La diplomatie économique s'active dans différents projets pour atteindre la Vision du Burundi, Pays Émergent en 2040, pays développé en 2060. (MAECD)

Gitega: Lancement de l'initiative d'alerte précoce multirisque au Burundi



Le mardi 06 février 2024, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique a organisé, en province de Gitega, un atelier de lancement de l'initiative d'alerte précoce multirisque au Burundi. Cet atelier sera suivi par l'élaboration d'une feuille de route sur la mise en place du système d'alerte précoce au Burundi. Dans son discours d'ouverture de l'activité de cet atelier qui a réuni les spécialistes dans le système de gestion des catastrophes et de prévention des risques, le Secrétaire Permanent au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique Lieutenant Général de

Police André Ndayambaje a fait savoir que cet atelier fait suite à l'appel du Secrétaire Général des Nations Unies, de mettre en place des systèmes d'alerte précoce efficaces et pour tous afin de réduire le choc des effets du au changement climatique.

En dépit des efforts consentis par le Gouvernement et ses Partenaires pour renforcer les capacités techniques et opérationnelles de Institut Géographique du Burundi (IGEBU), cette institution a encore besoin d'autres appuis relatifs aux observations climatiques météorologiques en vue d'améliorer les informations hydrométéorologiques mais aussi le système de dissémination de ces informations, a dit le Lieutenant Général de Police André Ndayambaje, Secrétaire Permanent au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

Le Général de Brigade de Police Anicet Nibaruta, Président de la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes a indiqué que le Gouvernement burundais a pris l'engagement de réduire la vulnérabilité des communautés par rapport aux risques de catastrophes. Il a sollicité l'appui des partenaires au développement. (RTNB)

Remise des ambulances médicalisées au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida



Le mardi 06 février 2024, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a reçu un don de la part de la Banque Mondiale constitué de vingt ambulances médicalisées et destinées à 3 hôpitaux nationaux et 17 hôpitaux de district. Ce don est d'une valeur de 3 184 932 000 Fbu. Le Ministre en charge de la santé publique, Dr. Lydwine Baradahana a vivement remercié la Banque Mon-

diale pour cet appui qui va contribuer au renforcement du système de santé au Burundi. Elle a indiqué que les ambulanciers ont été formés pour en faire bon usage.

Et de précisé que ces ambulances seront gérées de façon digitalisée, leurs mouvements seront suivis à chaque instant afin qu'elles soient efficacement utilisées pour la référence des malades vers les structures de soins.

Le Ministre en charge de la santé publique a ajouté qu'elles seront gérées comme une flotte en réseau de telle sorte qu'une ambulance ne soit pas stationnée alors qu'elle est en besoin dans un autre hôpital. Elle a interpellé tous les ambulanciers à veiller constamment à leur entretien et leur maintien en bon état. Elle leur a recommandé de les gérer en bon père de famille.

Trente autres ambulances vont bientôt être livrées au Ministère en charge de la santé publique car le fournisseur a déjà initié le processus de leur dédouanement, a ajouté Dr. Lydwine Baradahana, Ministre en charge de la santé publique.

Le délégué du Représentant résident de la Banque Mondiale, Monsieur Omer Zang a indiqué que ce don remis

au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida va contribuer pour pallier aux déficits

auxquels font face les districts et hôpitaux sanitaires d'où il a recommandé de prendre soin de ces équipements. (RTNB)

Les personnes retirées de la situation de rue en passent d'être réintégrées socialement



Le jeudi 08 février 2024, le Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre Madame Imelde Sabushimike a visité le centre d'hébergement des enfants/adultes en situation de rue de Munzenze en commune Mishiha dans la province de Cankuzo. Ce centre héberge 538 personnes dont 340 adultes et 198 enfants retirés de la rue.

Le Ministre en charge de la solidarité Madame Imelde Sabushimike s'est réjouie du fait que les personnes hébergées dans ce centre sont en bonne santé. Elle a salué la bonne collaboration avec l'entourage malgré des malentendus liés aux cas de vols enregistrés lors de l'occupation de ce centre.

Le Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre Madame Imelde Sabushimike a indiqué que l'objectif de ce centre de Munzenze est de rééduquer ces personnes retirées de la rue. Le Ministère, à travers deux de ses projets : Projet Enfant Soleil

(PES) et Centre d'Encadrement et Réinsertion des Enfants Soleil (CERES) assurent l'encadrement avec l'appui des partenaires au développement. Elle a fait savoir qu'ils rejoindront leurs ménages après avoir eu une formation patriotique et des conseils qu'aussitôt arrivés dans leurs familles respectives ils devront s'atteler aux travaux de développement.

Le Ministre Madame Imelde Sabushimike a mis en garde ces personnes retirées de la rue qu'une fois retournées dans la rue elles s'exposeront aux sanctions conformément à la loi contre la mendicité. Elle a promis aux enfants de ce centre en âge de scolarité que son ministère fera tout pour qu'ils reprennent chemin de l'école l'année prochaine et aux adultes, ils apprendront les métiers pour se développer car la place des enfants est à l'école non dans la rue.

Madame Imelde Sabushimike s'était munie d'une aide de 8 tonnes de riz, d'habits, de chaussures, de serviettes et de sous-vêtements pour les enfants. Elle a octroyé une aide de 90 lapins dont 20 mâles et 70 femelles à l'Association pour la promotion et l'émancipation des jeunes entrepreneurs de la colline Mugera commune Mishiha en province Cankuzo. Elle a salué l'initiative de se regrouper en association pour se développer en vue de répondre à l'appel du gouvernement de lutter contre la pauvreté.

Le Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre a clôturé sa descente dans le village de la communauté Batwa de Nyarurambi en commune Cankuzo. Elle s'était munie d'une aide d'1 tonne de riz et 120 lapins qu'elle a octroyés à cette communauté. (RTNB)

Le forum permanent de dialogue (FDP) prône l'intégration des femmes dans les postes de prise de décision

Les femmes sont appelées à participer massivement et activement aux activités des partis politiques, élire et se faire élire afin de multiplier les chances d'être placées dans les sphères de prise de décision. Cet appel a été lancé à Gitega le jeudi 8 février 2024 lors d'un atelier

d'échange et de réflexion organisé par le Forum Permanent de Dialogue des Partis politiques agréés au Burundi et les représentantes des femmes affiliées aux partis politiques au niveau national, sur la sensibilisation des femmes à élire et à se faire élire.



Selon le Président du Forum Permanent de Dialogue (FDP), cet atelier constitue un cadre privilégié pour interpeller l'ensemble de la communauté burundaise en général et les leaders politiques en particulier, à reconnaître l'importance d'intégrer les femmes et les hommes de la même façon dans toutes les sphères de prise de décision. Le Président du Forum Permanent de Dialogue (FDP) a également rappelé que le quota d'au moins 30% des femmes dans les institutions fixé par la constitution de la République du Burundi reste encore faible quand on sait que les femmes représentent 51% de la population burundaise. Pour le Président du FDP, en organisant cet atelier, ce Forum cher-

chait à explorer les meilleures pistes visant à impliquer les femmes dans la création d'un environnement électoral apaisé en vue de mettre fin à des cycles de violences qu'on a souvent observés au terme des processus électoraux. Au cours de cet atelier, des recommandations ont été émises à l'endroit des femmes et à l'endroit des leaders des partis politiques. Les femmes ont été invitées à participer activement aux activités des partis politiques tandis que les leaders des partis politiques ont été appelés à placer les femmes dans des positions privilégiées afin qu'elles puissent être admises dans les institutions de prise de décision. (RTNB)

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat**COMMUNIQUE DE PRESSE N°02/2024 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 07 FEVRIER 2024**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 07 février 2024 à Gitega, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui a eu lieu le 1^{er} février 2024 et qui était consacrée à l'analyse préalable des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Les dossiers analysés sont les suivants :

- I. **Projet de loi portant réorganisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation**, présenté par la Ministre de la Justice.

L'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation signé le 28 août 2000 proposait la mise en place d'un mécanisme chargé de restituer les biens spoliés ou pillés pour promouvoir la réconciliation entre les Burundi et redonner la dignité aux familles des victimes.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Burundi avait mis en place une Commission nationale pour la réhabilitation des sinistrés (CNRS) de 2000 à 2006. Cette commission a montré ses limites et a été plus tard remplacée par la Commission vérité et réconciliation (CVR). D'autres organes ayant des missions similaires de réhabilitation et de réconciliation, dont la Commission nationale terres et autre biens (CNTB) et la Cour Spéciale des terres et autres biens (CSTB) ont été également créés. Aujourd'hui, le mandat de la CNTB est venu à terme depuis le mois de mars 2022.

REPUBLIQUE DU BURUNDI

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**
Secrétariat Général de l'Etat

Elle a cependant laissé, derrière elle, beaucoup de dossiers déjà ouverts mais qui n'étaient pas encore clôturés. Il s'est donc posé la question sur la gestion de ces dossiers tout en laissant comprendre que leur gestion ne peut pas être laissée aux juridictions ordinaires au regard des principes du mécanisme de justice transitionnelle, qui diffèrent des principes procéduraux. Ce mécanisme est incarné par la Commission vérité et réconciliation.

Cette Commission est jusqu'alors régie par la loi n°1/022 du 06 novembre 2018. Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, la CVR a déjà produit plusieurs rapports et a déjà fait ses preuves. Ce projet de loi n'est donc pas une création d'une nouvelle Commission. Il vient plutôt résoudre le problème de la gestion des dossiers laissés par la CNTB en intégrant les missions qui étaient attribuées à cette Commission dans les attributions de la CVR.

Les décisions de la CVR ne sont susceptibles d'aucun recours juridictionnel car la logique des mécanismes de la justice transitionnelle est totalement différente de la justice classique. Afin de garantir la proximité de la Commission par rapport à la population, il sera donc créé des représentations provinciales de la CVR.

Après analyse, le projet de loi a été adopté moyennant les recommandations suivantes :

1. Prévoir des sanctions en cas de dissimulation de la vérité ;
2. Amener la CVR à élaborer un chronogramme des activités ou un plan de travail permettant une budgétisation claire afin que son travail arrive à terme le plus rapidement possible.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

II. Note sur l'état des lieux sur la Cour Spéciale des Terres et autres Biens, présenté également par la Ministre de la Justice.

La Cour spéciale des Terres et Autres Biens est régie par la loi n° 1/08 du 13 mars 2019 portant création, organisation, composition, fonctionnement et compétence de la Cour Spéciale des Terres et Autres Biens ainsi que la procédure suivie devant elle.

Le mandat de la Cour prendra fin le 13 mars 2025, sauf en cas de prorogation.

L'obligation pour la Cour de vider tous les dossiers encore pendants avant mars 2025 demande un travail intensif d'instruction, d'exécution et de vérification, alors qu'elle ne dispose pas de magistrats en suffisance, car il y a eu des départs et des promotions de magistrats. La nomination de nouveaux magistrats et l'affectation de nouveaux greffiers à cette Cour constituent donc une nécessité.

Etant donné le travail de terrain que cette Cour doit effectuer et le nombre très réduit de véhicules dont elle dispose, de nouveaux moyens de déplacement sont également nécessaires

A l'issue de l'analyse de la Note, le Conseil des Ministres a formulé les observations et les recommandations suivantes:

1. Identifier des Magistrats et procéder aux formalités administratives pour leur nomination ;
2. Le Ministère ayant le Charroi de l'Etat dans ses attributions est appelé à identifier les projets en cours de clôture pour récupérer et disponibiliser les moyens de déplacement nécessaires pour la Cour Spéciale Terres et Autres Biens ;
3. Distinguer la justice pénale de la justice transtionnelle en veillant à ce que la Cour Spéciale Terres et Autres Biens ne s'inscrive pas dans la logique de la justice ordinaire mais plutôt travaille dans le sens de la justice réconciliatrice ;

REPUBLICQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

4. Au cas où la Cour Spéciale Terres et Autres Biens prendrait une décision injuste, la CVR aura le droit de fouiller pour chercher la vérité et réhabiliter la personne qui aura été lésée.

III. Projet de loi portant révision de la loi n°1/02 du 04 février 2008 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Après 15 ans d'application, la loi n° 1/ 02 du 04 février 2008 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est devenue obsolète.

En effet, l'assiette des assujettis n'a cessé de s'élargir laissant ainsi une grande partie de potentiels criminels en dehors du champ d'action de la loi.

Sur la scène internationale, de nouveaux instruments juridiques comportant des exigences qui ne se retrouvent pas dans la législation burundaise ont été adoptés.

Enfin, l'ingéniosité nuisible des criminels est toujours à l'œuvre et exige des Etats de développer continuellement de nouveaux mécanismes de coopération et de lutte contre ce crime.

En raison des multiples lacunes de la législation de 2008, le Groupe Anti-Blanchiment d'Afrique Orientale et Australe a recommandé au Burundi, qui a qualité d'observateur dans cette organisation, de revoir son arsenal juridique pour lutter efficacement contre les crimes de blanchiment de capitaux.

Pour devenir membre effectif de cette organisation, le Gouvernement du Burundi s'est engagé à réviser la loi portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme pour qu'elle réponde aux standards internationaux.

Cela permettra au Burundi d'établir plus facilement des relations de partenariat dans le système financier mondial.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

A l'issue de l'analyse, le projet de loi a été adopté avec entre autres les observations et les recommandations suivantes :

1. Enrichir l'exposé des motifs en montrant les lacunes de la loi en vigueur et justifier l'introduction de nouvelles dispositions ;
2. Se conformer aux lois, règles, devoirs, usages, coutumes et mœurs du droit burundais dans la révision de cette loi au lieu de prioriser les règlements internationaux que le Burundi n'a pas ratifiés ;
3. Intégrer dans le projet de loi les aspects en rapport avec le noircissement d'argent c'est-à-dire l'utilisation dans des opérations irrégulières ou criminelles de l'argent gagné pourtant honnêtement

Le projet sera réanalysé ultérieurement en Conseil des Ministres après prise en compte de ces différents aspects.

IV. Projet de décret portant cadre technique général de la nomenclature budgétaire de l'Etat, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Ce projet de décret a pour objet de fixer le cadre technique général de la nomenclature budgétaire de l'Etat à la suite de l'adoption de la nouvelle loi organique relative aux finances publiques.

Il détermine les principes fondamentaux de présentation des opérations du budget général de l'Etat, des budgets annexes, des comptes d'affectation spéciale, des budgets de prêts et des comptes de garanties et d'avals de l'Etat qui constituent le budget de l'Etat.

En outre, il vise la stabilisation de la nomenclature budgétaire de l'Etat quelques soient les changements apportés à la structure du Gouvernement et à l'organisation des services publics.

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

Après analyse et débat, le projet a été adopté avec la recommandation que les annexes soient prises sous forme d'ordonnances ministérielles.

V. Projet de décret portant Plan comptable de l'Etat, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Ce projet de décret a pour objet de fixer le cadre réglementaire et technique de la comptabilité de l'Etat à la suite de l'adoption de la nouvelle loi organique relative aux finances publiques.

La mise en œuvre de la nouvelle comptabilité de l'Etat rend nécessaire l'abrogation de l'ordonnance no 540/757 du 21 juillet 2008 portant modification du plan budgétaire et comptable de l'Etat.

Ce décret détermine l'objet de la comptabilité générale de l'Etat et les normes, règles et procédures relatives à sa tenue et à la production des comptes et états financiers de l'Etat.

La comptabilité générale de l'Etat s'applique à l'administration centrale, aux administrations personnalisées de l'Etat et aux établissements publics à caractère administratif. La comptabilité générale de l'Etat s'inspire des normes internationales. Après analyse et débat, le projet a été adopté avec la même recommandation que les annexes soient prises sous forme d'ordonnances ministérielles.

VI. Plafonds d'engagement des dépenses du troisième trimestre 2023-2024, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Les plafonds d'engagement budgétaire sont soumis à la loi n°1/16 du 28 juin 2023 portant fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'Exercice 2023-2024 qui introduit l'élaboration des plafonds d'engagements trimestriels des dépenses sur base des Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA). Les plafonds d'engagement constituent un outil indispensable de régulation des dépenses.

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

Les plafonds d'engagement concernent les biens et services, les transferts et subsides ainsi que les dépenses d'investissements sur ressources intérieures. Les dépenses de salaires et de la dette sont exclues car elles revêtent un caractère obligatoire.

Au cours de la gestion budgétaire 2023-2024, le rythme d'engagement des dépenses sera fonction du rythme d'encaissement des recettes.

Il faut signaler que les crédits non engagés au cours du troisième trimestre tombent en annulation et ils peuvent être réaffectés à un autre programme budgétaire d'un autre ministère ou à une autre institution constitutionnelle.

A cet effet, une ligne budgétaire de récupération des crédits non consommés pour des fins d'intervention rapide est ouverte au ministère en charge des finances. Après analyse, les plafonds d'engagement ont été adoptés moyennant les recommandations suivantes :

1. Multiplier les machines d'enregistrement des recettes collectées par l'OBR afin d'accroître le rendement au niveau des fonds collectés ;
2. Dissocier le budget de fonctionnement et le budget d'investissement car ce dernier est appelé à créer de la croissance économique;
3. Elaborer des plafonds d'engagement pour les projets de développement afin que les crédits non consommés dans les délais soient réaffectés à d'autres programmes;
4. Bien planifier l'exécution des projets pour une bonne budgétisation ;
5. Dans le prolongement du recensement général de la population, de l'habitat de l'agriculture et de l'élevage, procéder au recensement du patrimoine de l'Etat pour valoriser ce dernier .

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

VII. Projet de loi portant révision de la loi n°1/19 du 14 septembre 2018 portant modification de la loi n°1/15 du 09 mai 2015 régissant la Presse au Burundi, présenté par la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias.

Depuis la promulgation de la loi n°1/19 du 14 septembre 2018 régissant la presse au Burundi, tous les acteurs et partenaires du secteur des médias sont unanimes que cette dernière soit revue dans certaines de ses dispositions pour un double objectif :

- (i) Contribuer à l'élargissement de l'espace démocratique et des libertés publiques d'une part ;
- (ii) S'adapter à l'évolution des technologies de l'information et de la communication, d'autre part.

Les principales innovations apportées à ce projet de loi sont notamment :

- La prise en compte de l'évolution des médias ;
- Un élargissement des droits et des devoirs des journalistes et des organes de presse ;
- Une meilleure clarification sur la place du cinéma et de la publicité par rapport aux médias ;
- Une dépenalisation partielle des délits de presse.

Après analyse, le Conseil des Ministre a adopté le projet avec la recommandation que l'amende pour les délits de presse soit portée à un montant allant de 500.000 FBU à 1.500.000 de francs burundais.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a flourish.



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

VIII. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de prêt n°5/812 entre la République du Burundi et le Fonds Saoudien pour le Développement relatif au financement du Projet de réhabilitation et équipement du Centre Hospitalo Universitaire de Kamenge.

Ce projet a été présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

L'accord entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Fonds Saoudien pour le Développement porte sur un prêt équivalent à cinquante millions de dollars américains (50.000.000\$US).

Le Burundi contribuera à ce financement à hauteur de quatre millions cinq cent mille dollars américains (4 500 000\$ US).

IX. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de prêt entre la République du Burundi et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique relatif au financement du Projet de réhabilitation et équipement du Centre Hospitalo Universitaire de Kamenge signé à Marrakech au Maroc le 13 octobre 2023.

Ce projet a été également présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

L'accord de prêt entre le Gouvernement de la République du Burundi et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique s'élève à trente-quatre millions de dollars américains (34.000.000\$ US). Le Burundi va également libérer une contribution au Projet à hauteur de quatre millions cinq cent mille dollars américains(4 500 000\$ US).

REPUBLICQUE DU BURUNDI




PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

Tous les deux projets concernent la réhabilitation et l'équipement du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge, communément appelé Hôpital Roi Khaled.

A l'issue de l'analyse, les deux projets de lois ont été adoptés avec les recommandations suivantes :

1. Veiller à ce que les procédures nécessaires soient mises en œuvre afin de permettre le démarrage des travaux le plus rapidement possible ;
2. En vue d'améliorer l'avancement des activités, envisager la mise en place d'un comité de pilotage logé au niveau du Ministère en charge des Finances afin d'assurer le suivi et la coordination de l'équipe d'exécution des travaux ;
3. Veiller à ce que le budget de l'Etat 2024-2025 prenne en compte la contribution de l'Etat dans ces projet ;
4. Au Ministère en charge des Finances d'étudier la possibilité de mettre en place un cadre de dialogue entre les partenaires qui financent les projets et les organes de l'Etat en vue faciliter les décaissements des fonds et permettre l'avancement rapide des travaux ;
5. L'OBuha en tant que Bureau de surveillance devra contrôler la mise en œuvre de ce Projet de réhabilitation du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge.

- X. **Projet de décret portant révision du décret n° 100/ 115 du 07/ 12 /2020 portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture**, présenté par le Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Le Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture couvre les secteurs vastes et variés qui sont importants dans la vie socio-économique et culturelle du Pays à savoir le secteur relatif aux Affaires de la Communauté Est Africaine et le secteur qui couvre les domaines de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

REPUBLICQUE DU BURUNDI


 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 Secrétariat Général de l'Etat

La structure actuelle ne permet pas au Ministère d'accomplir efficacement les missions qui lui sont assignées. Il importe de procéder à une nouvelle organisation du Ministère pour faciliter l'accomplissement de ses missions. Cette réorganisation du Ministère tient compte de cette diversité des domaines pour une réussite effective de ses missions.

L'objet du présent projet de décret est d'introduire une nouvelle structure donnant naissance à deux Secrétariats Permanents dont un qui va coordonner le secteur de la Communauté Est Africaine et l'autre le secteur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture. Sept Directions générales sont également proposées.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec entre autres recommandations de :

1. Retenir seulement 5 directions générales ;
2. Répartir les directions au niveau des cinq Directions Générales retenues tout en veillant à garder uniquement les Directions ayant des missions bien précises et claires.

XI. Rapport sur le processus de retrait des parcelles non mises en valeur dans certains quartiers de la Mairie de Bujumbura, présenté par le Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux.

En date du 27 septembre 2023, le Conseil des Ministres a recommandé au Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux d'établir à l'intention du Conseil des Ministres, la liste des parcelles qui n'ont pas été mises en valeur dans les délais.

Le travail de retrait de ces parcelles qui était déjà en cours entre les mois de mai à septembre 2023 a été réalisé avec l'appui des services du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

L'Objectif poursuivi était de décourager les transactions spéculatives devenues monnaie courante sur des parcelles attribuées par l'Etat aux particuliers qui les revendent sans les avoir mises en valeur, alors que cette pratique est prohibée par

REPUBLICQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

les lois burundaises. Trois Cent et une parcelle ont été jusqu'ici retirées dans certains quartiers de la Mairie de Bujumbura.

Au début du processus et suite à certaines réclamations, les services de l'urbanisme avaient proposé 13 réattributions/régularisations jugées fondées et 19 autres dont les procédures de réattribution étaient en cours ont été suspendues en date du 28 septembre 2023 date à laquelle le Conseil des Ministres avait décidé de la suspension des réattributions.

Sur base des données recueillies sur terrain, il s'observe notamment:

- a. Des parcelles qui ont été attribuées pour usage résidentiel, qui ont eu des titres de propriété sans mise en valeur effective et qui étaient aux mains des acheteurs le jour du retrait ;
- b. De grandes parcelles qui étaient attribuées pour des projets de développement mais où l'on a érigé des bars ou des restaurants ;
- c. Des parcelles dont les réclamants ne sont pas les vrais attributaires ;
- d. Des parcelles réattribuées après retrait et dont les bénéficiaires ont déjà des lettres d'attribution ;
- e. Des parcelles dont les propriétaires ont largement dépassé les dimensions mentionnées sur les lettres d'attribution ;
- f. Des étrangers qui sont propriétaires de très grandes parcelles non mises en valeur ;
- g. Des parcelles non mises en valeur et non retirées ;
- h. Des parcelles dont les réclamants apportent des numéros de parcelle qui n'existent nulle part ;
- i. Des parcelles non mises en valeur que les propriétaires ont obtenues de l'Etat en échange de leurs propriétés privées ;
- j. De très grandes parcelles avec une exploitation de moins de 1/3 ;
- k. Des parcelles retirées et réattribuées qui sont en cours d'exploitation ;
- l. Des parcelles retirées qui ont des titres, réattribuées ;
- m. Des parcelles qui ont été hypothéquées dans les banques par les acquéreurs défaillants auprès des banques et que les banques ont vendues et qui ont été retirées ;
- n. Des parcelles dont les nouveaux acquéreurs ont déjà payé les frais de viabilisation.

REPUBLICQUE DU BURUNDI


 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 Secrétariat Général de l'Etat


La note sollicite :

- Les orientations du Conseil des Ministres
- La suite à réserver aux autres parcelles non mises en valeur mais qui n'étaient pas encore recensées étant donné que le processus de retrait est toujours en cours.

Après analyse de la note, le Conseil des Ministres a formulé les observations et recommandations suivantes:

1. Le travail de retrait des parcelles non mises en valeur a été fait conformément à la loi et aux règlements;
2. Celui qui se sent lésé doit s'adresser aux services habilités pour que son cas soit étudié et en cas de réattribution, la construction se référera aux standards mis en place selon les quartiers et la Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 ;
3. Etendre le travail de retrait de parcelles non mises en valeur dans les autres Centres urbains du pays.
4. Les transactions pour les terrains octroyés par l'Etat sont interdites par la loi burundaise;
5. Les investisseurs potentiels voulant acquérir des terrains pour leurs projets doivent s'adresser directement à l'Etat au lieu d'acheter des parcelles auprès des particuliers ;
6. Les parcelles réattribuées doivent revenir dans les mains de l'Etat ;
7. Dans l'octroi de ces parcelles retirées, une personne n'ayant pas de logement doit être prioritaire par rapport à celui qui a déjà eu son premier logement ;
8. L'OBUHA doit fixer les normes de construction à respecter selon les quartiers ;
9. Les terrains et les maisons de l'Etat occupées par des privés doivent revenir aux mains de l'Etat ;
10. Les personnes qui ont des maisons et qui louent celles appartenant à l'Etat sont appelées à les libérer pour occuper les leurs.

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

XII. Note sur le Projet de construction du Port de Rumonge nécessitant de procéder à la déclaration d'utilité publique le site destiné à accueillir ses infrastructures, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

Le Burundi et la République Démocratique du Congo ont bénéficié d'un financement, auprès de la Banque Mondiale, d'un projet appelé Projet de facilitation du commerce et d'intégration dans la région des Grands Lacs (PFCIGL) pour un montant total de 250 millions de dollars américains.

Sur ce montant, le Burundi sera financé à hauteur de 90 millions de dollars américains. La durée totale du projet est de 6 ans à compter de la date de mise en vigueur du projet fixée au 02 décembre 2022.

Le projet de construction du Port de Rumonge fait partie des composantes de ce grand projet. Il est financé à hauteur de 58 millions de dollars américains.

La construction de ce Port offrira plus d'opportunités à la croissance économique des États riverains du Lac Tanganyika, à l'accès à l'emploi et aux revenus à travers notamment :

- ✓ La facilitation des échanges entre les populations riveraines du lac bloquées de part et d'autre par cette barrière naturelle qu'est le lac Tanganyika long d'environ 700 km ;
- ✓ L'acquisition d'un Port secondaire au cas où le Port de Bujumbura connaîtrait des difficultés liées à l'engorgement ou tout autre problème de fonctionnement ;

Une partie du montant de l'indemnisation des propriétaires privés se trouvant dans la zone d'extension du Port proviendra du financement de la Banque Mondiale tandis que le montant restant est à prévoir dans le budget de l'Etat.

Au vu de l'urgence d'acquérir un titre de propriété avant le début des travaux, l'Etat peut procéder par quatre étapes :

- ✓ Déclarer que toute la zone est d'utilité publique ;

REPUBLICQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

- ✓ Acquérir dans un premier temps le titre de propriété au nom de l'Etat du Burundi de la zone identifiée par le Projet de facilitation du commerce et d'intégration dans la Région des Grands Lacs pour abriter les infrastructures du Port de Rumonge étant donné que le budget d'indemnisation des personnes affectées sur cette zone est prévu par le Projet de facilitation du commerce et d'intégration dans la région des Grands Lacs;
- ✓ Acquérir le 2^{ème} titre de propriété après avoir terminé les opérations d'indemnisation et de relocalisation des ménages identifiés dans la zone d'extension du projet ;
- ✓ Fusionner les 2 titres de propriétés pour confectionner un seul titre de propriété au nom de l'Etat du Burundi.

A l'issue de l'analyse, le Conseil des Ministres a formulé les observations et les recommandations suivantes :

1. Une équipe de techniciens en provenance des Ministères ayant les Finances, l'Intérieur, le Commerce, les Infrastructures et l'Environnement dans leurs attributions va vérifier le nombre exact de ménages à indemniser et sur quelle superficie. Le rapport de l'équipe doit être disponible dans la semaine du 15 février 2024 ;
2. S'assurer que les personnes concernées se trouvent au-delà des 150 mètres du bord du Lac exigées par réglementation car cette zone appartient à l'Etat;
3. Le Ministère en charge des Finances est appelé à mobiliser la part de l'Etat pour l'indemnisation des ménages qui seront touchés par ce projet et cela jusqu'à la fin février 2024 ;
4. Qu'un seul titre de propriété pour tout le site soit disponible à la fin Février 2024;
5. La déclaration d'utilité publique doit concerner la partie appartenant aux propriétaires privés uniquement car l'autre partie appartient déjà à l'Etat.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

XIII. Divers

Le Conseil des Ministres a déploré l'anarchie qui s'observe dans certains quartiers de la Ville de Bujumbura où des personnes construisent dans les ravins et au bord des rivières, installent des garages ou des bars dans les rues bloquant ainsi la circulation. Il a demandé aux responsables de l'administration de ramener de l'ordre.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil des Ministres a regretté que la propreté de la Ville souhaitée est handicapée aussi par des conteneurs installés dans des espaces destinées aux constructions modernes surtout dans le Centre Ville de Bujumbura et dans d'autres quartiers haut standing.

Il a demandé au Ministre en charge des Infrastructures d'organiser une réunion à l'intention de toutes les personnes concernées pour les faire comprendre l'intérêt d'avoir une ville propre, les conséquences de l'anarchie et échanger sur les mesures y relatives qui s'imposent dans l'optique de la Vision 2040-2060.

Fait à Gitega, le 08 février 2024

Le Secrétaire Général de l'Etat

Jérôme NIYONZIMA .

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jerome Niyonzima', written over a horizontal line.



Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Dévelop- pement

Département de la Communica- tion

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi